

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 10-2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Collecteurs d'eaux claires - Chemin des Côtes

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

**Date proposée pour la séance de la Commission:
lundi 10 avril 2017, à 19h00
Salle de Municipalité**

Groupe UDC

.....

20 mars 2017

Table des matières

1. Historique	2
2. But du projet.....	2
3. Descriptif du projet.....	3
4. Planning.....	3
5. Devis général des travaux.....	3
6. Incidences financières	3
6.1 Dépenses déjà engagées.....	3
6.2 Dépense d'investissement	4
6.3 Plan des investissements.....	4
6.4 Coût du capital	4
6.5 Comptes de fonctionnement.....	4
7. Conclusion de la Municipalité.....	4

Renens, le 20 mars 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la construction d'un collecteur d'eaux claires sur le chemin des Côtes pour la récupération des eaux de chaussée et permettre la réalisation de la mise en séparatif des bâtiments du secteur concerné.

La loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 ainsi que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 avril 1995 qui précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration, ancrent l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et usées.

1. Historique

Le tronçon de route sis au chemin des Côtes possède actuellement des grilles d'écoulement de route pour l'évacuation des eaux de chaussée. Suite à diverses remarques d'habitants de ce quartier se plaignant, soit d'humidité dans leur sous-sol, soit de grilles bouchées, des investigations ont eu lieu afin de définir le problème. Après plusieurs contrôles, par caméra et sondages, il a été constaté que ces grilles n'avaient jamais été raccordées au réseau d'eaux claires communal et qu'aucun collecteur d'évacuation des eaux de chaussée n'a été construit.

Afin de remédier à ce dysfonctionnement, le Service des travaux a établi un projet et a lancé un appel d'offres auprès de cinq entreprises de génie civil.

Le service précité se chargera du suivi de la réalisation du nouveau collecteur d'eaux claires, objet de ce préavis.

2. But du projet

Afin de réaliser le système d'évacuation des eaux de chaussée de ce tronçon, un collecteur communal d'eaux claires doit être construit.

La réalisation de ces travaux permettra également de raccorder les écoulements des bâtiments des propriétés privées bordières, de manière à ce qu'elles soient en système séparatif, tel que le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation des eaux.

3. **Descriptif du projet**

- La fouille en tranchée aura une profondeur variant entre 1.50 et 2 mètres pour une longueur de 120 mètres environ.
- Le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux PVC de $\varnothing$ 250 mm et $\varnothing$ 300 mm, l'enrobage sera de type SIA profil 4 (enrobage béton).
- Des chambres de visite seront créées au droit des changements de pente, de diamètre ou de direction du collecteur.

4. **Planning**

La construction du collecteur d'eaux claires communal est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications. Les travaux débuteront en septembre 2017 au plus tôt, pour une durée d'environ deux mois.

5. **Devis général des travaux**

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées après contrôle de la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 24 février 2017 au Centre Technique Communal.

L'établissement du projet, la surveillance des travaux, les métrés et les décomptes finaux seront exécutés par le Service des Travaux. Cette solution permet de mettre en valeur les compétences internes et d'éviter des honoraires d'ingénieur.

• Génie civil	CHF	95'000.-
• Curage collecteurs et contrôles TV	CHF	2'000.-
• Honoraires d'ingénieurs	CHF	0.-
• Divers et imprévus	CHF	<u>8'000.-</u>
Sous-total HT	CHF	105'000.-
TVA 8 % (arrondi)	CHF	<u>8'500.-</u>
Montant total des travaux TTC	CHF	113'500.- =====

6. **Incidences financières**

6.1 **Dépenses déjà engagées**

A ce jour, aucune dépense pour des frais n'a été engagée.

6.2 Dépense d'investissement

Comme décrit au point 5 "Devis général des travaux", le montant des travaux pour la construction du collecteur d'eaux claires (EC) sis au chemin des Côtes se monte à CHF 113'500.- TTC.

6.3 Plan des investissements

Le montant des travaux pour la construction du collecteur d'eaux claires (EC) sis au chemin des Côtes ne figure pas au plan des investissements 2016-2020 (2021-2025) adopté par la Municipalité le 12 septembre 2016.

6.4 Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

La dépense sera comptabilisée au compte N° 3861.5010.180 "Collecteur EC, chemin des Côtes".

6.5 Comptes de fonctionnement

La construction du collecteur d'eaux claires (EC) sis au chemin des Côtes n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

7. Conclusion de la Municipalité

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau de canalisations communales et sont nécessaires pour éviter des risques d'inondation.

Dès lors, la Municipalité estime que ces travaux sont indispensables à l'assainissement du réseau communal de canalisations.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 10-2017 de la Municipalité,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de construction d'un collecteur d'eaux claires sis au chemin des Côtes,
2. **Alloue** à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 113'500.- TTC.**

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.180 "Collecteur EC, chemin des Côtes".

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

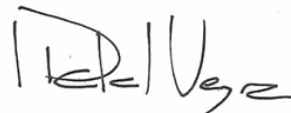
Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Annexe : 1 plan

Membres de la Municipalité concernés : M. Jean-François Clément, Syndic
Mme Tinetta Maystre



Tracé du collecteur d'eaux claires projeté



CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

Chemin des Côtes - Collecteur EC projeté

Date	Dessinateur	Modifié le	Format	Plan n°	Echelle
Cadastre 12.2015	cc	28.02.2017	A4		1/2'000
Centre Technique Communal - Rue du Lac, 14 - CP521-1020 Renens - Tél.: 021 632 74 02 - fax.: 021 632 74 99 - www.renens.ch-mail.:ctc@renens.ch					
Géodonnées Etat de Vaud					

